L'épreuve orale du DNB

Chaque établissement scolaire organise l'épreuve orale du DNB pour ses élèves avec une certaine forme de liberté pour sa mise en œuvre. Cette épreuve est évaluée sur 100 points

Au collège Lucie Aubrac l'épreuve a lieu un mercredi matin. (sans doute le 8 juin 2022).

Les élèves sont convoqués à un horaire précis, ils sont accueillis par un jury composé de deux enseignants chargés de les évaluer.

L'épreuve dure 15 minutes:

Pendant 10 minutes les élèves exposent au jury ce qu'ils ont préparé, ils disposent du support informatique si ils le souhaitent et peuvent réaliser une partie de ce travail en langue étrangère.

Pendant 5 minutes le Jury questionne les élèves sur leur prestation pour développer une partie, éclaircir un point de vue ...

La note se décompose en deux parties de même importance:

La prestation orale réalisée par les élèves.

La maitrise du contenu qu'ils ont choisi d'exposer.

Des points bonus peuvent être obtenus si une partie a été réalisée en langue étrangère.

Pour accompagner au mieux les élèves dans ce travail, au collège, des étapes et des échéances ont été définies:

1ère étape: Les élèves communiquent le thème qu'ils souhaite aborder pour leur oral on appelle cela le **choix du domaine**. Par exemple "je souhaite faire un oral sur l'équitation"

2ème étape : Les élèves ont travaillé leur thème et ont construit un sujet. Ce sujet prend la forme d'une question à laquelle l'exposé oral devra répondre. On appelle cela **la problématique**. Par exemple "Quelle est la place du cheval dans notre société industrialisée et moderne?"

3ème étape : Les élève ont travaillé sur la structure de leur prestation orale et ont réalisé un plan avec les différents points abordés. Ce **plan sera communiqué au jury** chargé de les évaluer.

Pendant toute l'année les élèves peuvent faire évoluer leur choix (même changer complètement d'idée !) mais une fois la troisième étape passée, il n'y a plus de changement possible.